

DECRET N° 2009- 077 DU 23 MARS 2009

Portant promotion d'un sous-lieutenant au grade de lieutenant des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Vu** le décret n° 2009-076 du 23 mars 2009 portant nomination d'un élève officier au grade de sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale ;

DECRETE :

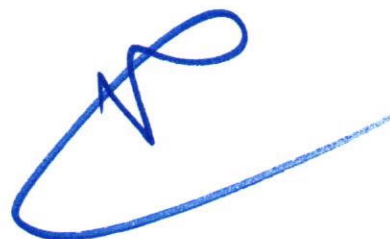
ARTICLE 1^{er} : Le sous-lieutenant TOBOSSOU Togbédji Brice Mickaël est promu au grade de lieutenant pour compter du 1^{er} octobre 2007 à titre de régularisation.

ARTICLE 2 : La promotion ci-dessus accordée donne droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n°80-34 du 11 février 1980 susvisé.

ARTICLE 3 : Le Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le, 23 mars 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



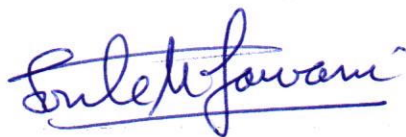
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Ampliations: PR 6 - CAB-MIL 6 - AN 2 - CC2 - CS 2 - HCI 2 - CES 2 - HAAC 2 - MDN 4 - MEF 4- AUTRES MINISTÈRES 28 - SGG 4 - SPD2 - DEP - INSAE 3 - DSI 2 - DGBM - DCF - DGTCP - DSDV - CF 8 - ONEP - GCONB - DGCST 3 - UAC - ENAM - FASJEP 3 - UNIPAR -FDSP 2 - INTERESSE 01 - DOPA 1 - JO 1

